

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2008

Lundi le 2 juin 2008  
À compter de 20 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Marie-Noëlle Closson Duquette

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Greffier

Directrice générale

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2008-317

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

Adoption de  
l'ordre du jour

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Coût des opérations de déneigement - hiver 2007-2008), 12.2 (Motion de félicitation - directeur des services juridiques), 12.3 (Course cycliste - Centre Père Sablon), 12.4 (Souhais de condoléances - Mme Lise Bélanger), 12.5 ((Souhais de condoléances - M. Marc Rivard), 12.6 (Aménagement du Service informatique et du salon des employés - offre de services professionnels en architecture) et 12,7 (Aménagement du Service informatique et du salon des employés - offre de services professionnels en ingénierie).

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-318

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

Adoption du  
procès-verbal  
du 5 mai 2008

- QUE le procès-verbal de la séance du 5 mai 2008 tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil le 9 mai 2008 soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-319

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

Adoption du  
procès-verbal  
de la  
Commission  
consultative  
d'urbanisme en  
date du  
13 mai 2008

- QUE les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 13 mai 2008 soient et sont adoptées.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-320

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

Proclamation  
de la "Semaine  
de la  
Municipalité"

- QU'à l'initiative du ministère des Affaires municipales et des Régions, la Ville de Sainte-Thérèse procède à la proclamation de la "Semaine de la municipalité" qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2008 sous le thème "*Ma Municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie*".

*Adoptée à l'unanimité.*



Proclamation  
d'un citoyen  
d'honneur

RÉSOLUTION 2008-321

ATTENDU QU'il est de l'intention du conseil municipal de rendre hommage pour une dix-huitième année consécutive à l'un de ses citoyens (ennes) en le désignant du titre de "CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE";

ATTENDU QUE pour l'édition 2008, cette nomination se distinguera des précédentes en ce qu'elle honorera un couple de Sainte-Thérèse, uni par les liens du mariage depuis 1962, parents de cinq enfants et partageant une passion similaire pour l'histoire, la généalogie et la protection du patrimoine sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT QUE la dame de ce couple aura été directrice de l'information d'un hebdomadaire régional, conservatrice d'un fonds d'archives remarquable, impliquée au sein de plusieurs organismes régionaux, commissaire d'école, marguillier, entre autres activités;

CONSIDÉRANT QUE l'homme de ce couple aura été lui aussi très impliqué au journal "La Voix des Mille-Îles" sous les fonctions de journaliste, puis d'éditeur-proprétaire puis d'administrateur (1961 à 1989), écrivain/historien de plus de 1000 pages de textes et de photos sur l'histoire et le patrimoine local et membre et/ou administrateur de plusieurs organismes (Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, comité municipal du patrimoine de Sainte-Thérèse, C.L.S.C. de Sainte-Thérèse, etc.);

CONSIDÉRANT QUE ces deux personnes, inspirées par leur passion commune pour l'histoire, la culture et la protection du patrimoine, auront démontré un altruisme exemplaire et contribué à bâtir une mémoire collective inestimable pour toutes les générations à suivre.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyé unanimement, il est résolu :

- QUE le conseil municipal désireux de reconnaître les gens qui font notre fierté, proclame Mme Pauline Ouimet-Charron et M. J.-G. Gilles Charron "CITOYENS D'HONNEUR 2008 DE LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE".

*Adoptée à l'unanimité.*

Lancement du bulletin électronique "L'Infobulle"

Madame la Mairesse explique le contenu de ce nouveau produit d'information. Elle signale que ce nom a été suggéré par la réceptionniste de la Ville, Mme Rosemarie Larrivée. Une conférence de presse sera tenue le jeudi 5 juin 2008 à 15h30.

L'inauguration de la nouvelle station de purification d'eau de Sainte-Thérèse le mardi 3 juin 2008 à 15h30.

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- M. Michel Milette : Les ventes de garage communautaires (touchées par la pluie de la fin de semaine du 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 2008) peuvent-elles être reportées à une autre date?
- M. Gérald Charbonneau : Commente les opérations de nettoyage de la rue Morris et ses suggestions de signalisation pour les restrictions de stationnement.
- M. Yanick Thibeault : Y a-t-il des projets de diminution à 30 km/h de la vitesse sur la rue Bergeron (intersection Gaudette)?
- M. Richard Stortiny : Peut-on obtenir un bac noir à déchet supplémentaire aux deux qu'il détient déjà?
- M. Jean Therrien : Existe-t-il un règlement interdisant l'utilisation de planches à roulettes, patins à roues alignées et/ou vélos sur les trottoirs de la rue Turgeon?
- M. Yves Bélanger : Souligne les difficultés de circulation aux abords des balises de sécurité routière.
- M. Michel Milette : Le conseil peut-il utiliser le kiosque du Marché de la gare pour permettre des ventes de garage?

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### RÉSOLUTION 2008-322

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 922-51 N.S. ayant pour objet de modifier le règlement numéro 922 N.S. concernant la sécurité publique, la signalisation et la circulation afin de modifier les normes de stationnement d'hiver sur les rues publiques et à l'intérieur des stationnements publics, soit et est adopté.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

*Adoptée à l'unanimité.*



Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
922-52 N.S. -  
stationnement  
du centre-ville  
- modifications

Adoption du  
règlement  
numéro  
1126-5 N.S. -  
remplacement  
du règlement  
sur les  
pesticides

Contrat  
n° 2007-64 -  
station de  
purification de  
l'eau -  
avenant  
numéro 1

### AVIS DE PRÉSENTATION 2008-323

Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'amender le plan établissant l'emplacement des cases de stationnements des espaces publics de stationnement du centre-ville.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

(Projet de règlement numéro 922-52 N.S.)

### RÉSOLUTION 2008-324

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1126-5 N.S. sur le contrôle des pesticides, soit et est adopté.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

*Adoptée à l'unanimité.*

## 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

### RÉSOLUTION 2008-325

ATTENDU la résolution numéro 2007-550 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " Les constructions Valcaro inc." le contrat 2007-64 concernant l'installation de panneaux acoustiques de toiture à la station de purification de l'eau;

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint aux opérations datée du 14 mai 2008 concernant un avenant de changement au contrat d'origine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE l'avenant n° 1 ci-après décrit, soit et est accepté par le conseil municipal :

Numéro	Titre	Montant
AC-01	Porte d'accès	769,06 \$
AC-809-001	Contreventements	7 026,50 \$
	TOTAL :	7 795, 56 \$ (taxes en sus)

RÉSOLUTION 2008-325 (suite)

- D'autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 7 795,56 \$ (taxes en sus) dans le cadre du contrat 2007-64 (installation de panneaux acoustiques de toiture à la station de purification de l'eau).
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cet avenant et ces dépenses supplémentaires au règlement 1158 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-326

ATTENDU la résolution 2007-604 adoptée le 5 novembre 2007 par laquelle le conseil municipal accordait à l'entreprise "Entretien Vital enr." le contrat d'entretien ménager des ateliers municipaux (contrat 2007-76);

ATTENDU la recommandation du directeur du Secteur parcs et bâtiments datée du 21 mai 2008 concernant une réévaluation des coûts d'entretien suite aux travaux d'agrandissement des ateliers municipaux.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'un montant hebdomadaire supplémentaire de 169,31 \$ (taxes incluses) soit et est accordé à l'entreprise "Entretien Vital enr." à titre de réajustement des coûts d'entretien ménager des ateliers municipaux suite aux travaux d'agrandissement.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-399-00-495.
- QUE la résolution 2008-195 adoptée le 7 avril 2008, soit et est abrogée.

(Contrat 2007-76)

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
n° 2007-76 -  
entretien  
ménager aux  
ateliers  
municipaux -  
ajustement  
tarifaire



Adjudication du  
contrat  
n° 2008-20 -  
réfection des  
infrastructures  
rue Migneault

### RÉSOLUTION 2008-327

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs sur la rue Migneault, la Ville a reçu douze (12) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Constructions Anor (1992) inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la soumission de "Constructions Anor (1992) inc.", 3477, Montée Gagnon, Terrebonne (Québec) J6Y 1K8, en date du 21 mai 2008 au montant de 301 507,74 \$ (taxes incluses), pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs sur la rue Migneault, selon le contrat d'ouvrage 2008-20, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement numéro 1189 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-328

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2008-202 par laquelle le conseil municipal confiait à la firme Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive Nord) la réalisation du contrat numéro 2008-25 pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes de conduites maîtresse sur son territoire;

CONSIDÉRANT les récentes décisions budgétaires entérinées par le conseil municipal afin de contrer les derniers dépassements reliés aux opérations de déneigement 2007-2008.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal modifie la résolution numéro 2008-202 et conséquemment annule la réalisation du premier volet (2008) du contrat numéro 2008-25 confiée à la firme Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive Nord) pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes maîtresse, le tout sans compensation monétaire.
- QU'en sus, le conseil municipal confirme par la présente, conformément à l'appel d'offres réalisé en mars 2008, l'adjudication de ces travaux d'analyse et d'inspection des bornes d'incendie et des vannes des conduites maîtresses du territoire de la ville pour les années 2009 et 2010 au coût de 35 499,19 \$ pour chacune des deux années, les taxes étant incluses.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
n° 2008-25 -  
inspection et  
analyse des  
bornes  
d'incendies et  
des vannes de  
conduite  
maîtresse -  
annulation



Adjudication  
du contrat  
n° 2008-29 -  
pavage,  
bordures et  
trottoirs -  
rues Lesage et  
des Pianos

### RÉSOLUTION 2008-329

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de première couche de pavage en enrobé bitumineux (EB-14), trottoirs et bordures sur la rue des Pianos et de deuxième couche de pavage en enrobé bitumineux (EB-10S) sur la rue Lesage, la Ville a reçu six (6) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de "Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.", 5605, route Arthur-Sauvé, C.P. 3390, Mirabel (Québec) J7N 2R4, en date du 28 mai 2008 au montant de 138 489,99 \$ (taxes incluses), pour des travaux de première couche de pavage en enrobé bitumineux (EB-14), trottoirs et bordures sur la rue des Pianos et de deuxième couche de pavage en enrobé bitumineux (EB-10S) sur la rue Lesage, selon le contrat d'ouvrage 2008-20, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier ces dépenses aux règlements numéros 1144 N.S. et 1173 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-330

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour la fourniture d'une camionnette de type Silverado, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Denis Breton Chevrolet ltée" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE la soumission de "Denis Breton Chevrolet ltée", 364, rue Dubois, Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9 en date du 12 mai 2008, au montant de 35 895,74 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'une camionnette de type Silverado, selon le contrat d'ouvrage 2008-32, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement la dépense énoncée à la présente, laquelle sera remboursée par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-331

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les soumissions reçues dans le cadre du projet de contrat 2008-33 (achat d'une fourgonnette de type Express) soient et sont rejetées par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2008-32 -  
acquisition  
d'une  
camionnette

Contrat  
n° 2008-33 -  
acquisition  
d'une  
fourgonnette -  
rejet des  
soumissions



Adjudication  
du contrat  
n° 2008-38 -  
aménagement  
d'un piste  
cyclable -  
entre la rue  
Sherbrooke et  
le boul. du  
Curé-Labelle

### RÉSOLUTION 2008-332

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre la rue Sherbrooke et le boulevard du Curé-Labelle, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Entreprise de pavage Dion Inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la soumission de "Entreprise de pavage Dion inc.", 20 855, Côte Nord, Boisbriand (Québec) J7E 4H5, en date du 28 mai 2008 au montant de 37 172 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre la rue Sherbrooke et le boulevard du Curé-Labelle, selon le contrat d'ouvrage 2008-38, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement 1121 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-333

Adjudication  
du contrat  
n° 2008-39 -  
transport des  
camps de jour

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour le transport des activités des camps de jour pour l'été 2008, la Ville a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Les autobus Yves Séguin et fils inc." a été recommandée pour acceptation.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la soumission de "Les autobus Yves Séguin et fils inc.", 1730, rue Effingham, Terrebonne (Québec) J6Y 1R7 en date du 13 mai 2008, au montant de 37 807,49 \$ (taxes incluses), pour le transport des activités des camps de jour pour l'été 2008, selon le contrat d'ouvrage 2008-39, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-757-00-513.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-334

Acquisition d'un  
photocopieur -  
Secteur des  
travaux publics

ATTENDU la recommandation de la directrice adjointe aux technologies de l'information datée du 28 mai 2008 concernant l'acquisition d'un photocopieur multifonction pour le Secteur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la soumission de "EBL inc.", 2099, boulevard du Curé-Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1S7, au montant de 8 860,69 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition d'un photocopieur multifonction pour le Secteur des travaux publics, de marque "Toshiba e-Studio", soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement la dépense énoncée à la présente, laquelle sera remboursée par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 5.- FINANCES

### RÉSOLUTION 2008-335

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2008 :

Chèques n <sup>os</sup> 26329 à 26741	<u>2 447 465 48 \$</u>
TOTAL	2 447 465 48 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses de  
fonctionnement

### RÉSOLUTION 2008-336

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2008 :

Chèques n <sup>os</sup> 1707 à 1727	<u>1 142 384,56 \$</u>
TOTAL	1 142 384,56 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses d'in-  
vestissements



Achat divers au  
fonds de  
roulement -  
ratification

RÉSOLUTION 2008-337

ATTENDU les dépenses imputables au fonds de roulement relativement aux bons de commande ci-après énumérés.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement les dépenses suivantes, lesquelles seront remboursées par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2009 :

BON DE COMMANDE RÉQUISITION OU FACTURE	DESCRIPTION	DÉPENSES
Després Laporte B.C. 107206 Facture # IN3111250	Réfrigérateur (cafétéria T.P.)	2 276,16 \$
Softchoice B.C. 107161 Facture # 1586752	Processeur UPG	829,56 \$
J.A. Larue inc. B.C. 107258 Facture # 128346	Équipement pour souffleur	4 544,48 \$
Accent Québec B.C. 107207 Facture # 13836	Ameublement pour salle d'attente et cafétéria T.P.	5 460,20 \$
Centre agricole J.L.D. inc. B.C. 107164 Facture # 8589	Lame pour gratte à neige	4 530,75 \$
Groupe Ameublement FOCUS B.C. 107308 Facture # 729741	Ameublement pour bureaux T.P. (S. Bérubé et J. Legault)	5 598,77 \$
Équipement Twin ltée B.C. 107385 Facture # 329910	Monte-charge	3 412,35 \$
Gravure Mille-Îles B.C. 107450	Réfection des panneaux de bois (Jardin des Sources)	6 194,18 \$
Attaches et remorques Labelle B.C. 107491	Remorque plateforme	4 838,19 \$
<b>TOTAL:</b>		<b>37 684,64 \$</b>

*Adoptée à l'unanimité.*



Dépôt des états  
financiers 2007

Centre culturel  
et  
communautaire  
Thérèse de  
Blainville -  
endossement à  
titre de caution  
du prêt  
hypothécaire

Acquisition  
d'une carte de  
crédit pour la  
direction  
générale

### RÉSOLUTION 2008-338

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt par le trésorier par intérim du rapport des états financiers et du rapport des vérificateurs de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'exercice financier 2007.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-339

ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 96-488 par laquelle la Ville de Sainte-Thérèse s'adressait au ministre des Affaires municipales du Québec afin d'obtenir autorisation de se porter caution d'une somme de 2 500 000 \$ pour la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville inc.

ATTENDU QU'en date du 22 novembre 1996, le ministre des Affaires municipales du Québec autorisait un tel geste;

ATTENDU QU'un renouvellement de cette hypothèque doit à nouveau se réaliser.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le projet de renouvellement d'acte d'hypothèque immobilière (à titre d'intervenant-caution) à être conclu entre la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville et la Caisse populaire Sainte-Thérèse-de-Blainville.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-340

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Thérèse de conclure une nouvelle entente avec la Banque de Montréal à l'effet de fournir du crédit à la Ville au moyen d'un compte de carte MasterCard d'entreprise;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir et l'autorité d'emprunter de l'argent et d'obtenir autrement du crédit, et de fournir les éléments d'actifs en garantie.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

RÉSOLUTION 2008-340 (suite)

- QUE la Ville de Sainte-Thérèse soit et est autorisée à conclure un nouveau contrat avec la Banque de Montréal à l'effet de fournir du crédit à la Ville au moyen d'un compte de carte MasterCard d'entreprise dont le montant ne dépasse pas 25 000 \$.
- QU'en vertu dudit contrat, une première carte MasterCard d'entreprise de la Banque de Montréal soit et est émise au trésorier de la Ville, et une deuxième à la personne occupant le poste de directeur général lesquelles seront reliées au compte d'entreprise que la Ville possède à la Banque de Montréal. La Ville assumera la responsabilité du paiement de tous les montants, y compris les frais divers et les intérêts, portés audit compte d'entreprise conformément aux conditions substantiellement stipulées dans l'ébauche du contrat de compte de carte MasterCard d'entreprise soumise à la Ville.
- QUE le directeur des Finances et trésorier de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est par la présente autorisé à conclure au nom de la Ville un contrat de compte de carte MasterCard d'entreprise avec la Banque de Montréal conformément aux conditions stipulées substantiellement dans l'ébauche approuvée par le conseil municipal et à signer tout autre document et à faire toute autre chose qu'il peut à sa seule discrétion juger appropriée ou souhaitable en rapport avec ledit contrat de compte de carte MasterCard d'entreprise et le programme qu'il régit, ou dans le but de les mettre en vigueur.
- QUE la résolution numéro 2000-584 soit et est abrogée.

*Adoptée à l'unanimité.*

**6.- RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION 2008-341

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de mai 2008, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-342

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le poste de préposé à l'entretien - équipements à la station de purification de l'eau, actuellement vacant, soit et est aboli.

*Adoptée à l'unanimité.*

Rapport des engagements temporaires du mois de mai 2008 - règlement n° 1183 N.S.

Abolition de poste - station de purification de l'eau

Création  
de poste -  
station de  
purification de  
l'eau

Indemnisation  
versée à la  
Galerie d'art  
Rimawi -  
correction à la  
résolution  
numéro  
2008-295

Autorisation de  
signatures -  
bail commercial  
sur la rue  
Turgeon

### RÉSOLUTION 2008-343

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE soit et est créé un poste d'opérateur occasionnel - préposé à l'entretien à la station de purification de l'eau. Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN) actuellement en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION 2008-344

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2008-295 par laquelle une entente d'indemnisation financière avec le propriétaire de la galerie Rimawi était convenue;

CONSIDÉRANT QU'une quittance finale a été paraphée dans cette affaire le 9 mai 2008 et que ce document corrigeait le nom du titulaire du chèque d'indemnisation.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la résolution numéro 2008-295 soit et est corrigée pour remplacer le nom du titulaire du chèque "M<sup>e</sup> Henri Simon en fidéicomis" pour le nom "Galerie d'art Rimawi".

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-345

ATTENDU QUE la salle Marie-Gohier subira des transformations complètes afin d'y accueillir le module des technologies de l'information;

ATTENDU QUE ces changements forceront la relocalisation des activités des aînés(ées) vers d'autres locaux;

ATTENDU les négociations entreprises à ce sujet par la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la mairesse et greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le bail de location du local commercial sis au 60, rue Turgeon avec la compagnie Développement Olymbec S.E.N.C. selon les termes et conditions contenus au rapport préparé par la directrice générale le 2 juin 2008.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au surplus non affecté.

*Adoptée à l'unanimité.*



Retrait du caractère de rue - secteur de la gare

### RÉSOLUTION 2008-346

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 2007-568 adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le conseil municipal acceptait de vendre une portion de l'emprise de la rue des Pianos et une partie de la rue Sénécal à la cie en commandite Le Sage au Piano;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de procéder au retrait du caractère de rue sur ces portions ainsi aliénées;

ATTENDU les dispositions contenues à l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. chap. C-47.1).

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal retire le caractère de rue sur les lots rénovés numéros 2 674 035 et 4 047 606 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

(Contrat notarié L-127)

*Adoptée à l'unanimité.*

Pose d'une clôture au 15, rue Louis-Marteau

### RÉSOLUTION 2008-347

ATTENDU la demande présentée par le propriétaire du 15, rue Louis-Marteau relativement au partage des frais pour l'installation d'une clôture mitoyenne à être placée à la frontière de la propriété municipale et du terrain privé de ce propriétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1002 du Code civil du Québec "tout propriétaire peut clôturer son terrain à ses frais, l'entourer de murs, de fosses, de haies ou de toute autre clôture. Il peut également obliger son voisin à faire sur la ligne séparatrice, pour moitié ou frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds qui tienne compte de la situation et de l'usage des lieux";

ATTENDU que la participation de la Ville de Sainte-Thérèse est estimée à la somme de 391,12 \$ (taxes incluses).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser de partager les frais d'érection d'une clôture mitoyenne jusqu'à concurrence de 391,12 \$ (taxes incluses), lequel ouvrage servira à séparer l'immeuble situé au 15, rue Louis-Marteau et la propriété de la Ville.
- D'autoriser l'assistant-trésorier à acquitter les frais de cette clôture, à même le budget des activités financières 2008 au poste portant le numéro 02-190-00-990.

*Adoptée à l'unanimité.*



Vente de terrains et servitude par Gaz Métro en faveur de la Ville - autorisation de signatures

RÉSOLUTION 2008-348

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, les actes de vente et cession de terrains et servitude consentie à la Ville par la Société en commandite Gaz Métro des lots 4 148 461, 3 008 517 et 3 350 070 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

(Contrat notarié G-78)

*Adoptée à l'unanimité.*

**8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

**9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

RÉSOLUTION 2008-349

ATTENDU l'existence de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU QUE annuellement des représentants du Service des sports et des loisirs communautaires de la Ville de Sainte-Thérèse sont appelés à intervenir, par leur signature, sur les formules de demande de permis de réunion pour les activités prévues à l'extérieur, dans les parcs ou espaces verts de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise le personnel cadre du Service des sports et loisirs communautaires à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, les demandes de permis de réunion à être présentées à la Régie des alcools, des courses et des jeux, à l'égard des activités se déroulant à l'extérieur, dans les parcs ou espaces verts de la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité.*

Demande de permis d'alcool - autorisation de signatures



Accès gratuit à la piscine du parc Richelieu - demandes des organismes

### RÉSOLUTION 2008-350

ATTENDU la recommandation du directeur intérimaire du Service des sports et des loisirs communautaires datée du 29 mai 2008 à l'égard de l'utilisation des installations du parc Richelieu.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la clientèle des organismes ci-après énoncés à faire utilisation des installations du parc Richelieu sans que soient imposés les frais prévus au règlement numéro 1030 N.S. sur la tarification, pour la saison estivale 2008.

- Le Mitan
- Le Petit Patro

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-351

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE Madame Lise Thériault, chef du Module bibliothèque au Service des arts et de la culture, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources électroniques suite à l'abonnement en ligne au *Grand Robert Junior* et au *Grand Robert*.

Le contrat d'abonnement s'échelonne sur une période de 3 ans soit, du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 31 avril 2011. Le coût pour la première année est établi à 1 179,87 \$ (taxes incluses).

- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier les dépenses reliées à cet abonnement au poste budgétaire 02-770-00-676.

*Adoptée à l'unanimité.*

Licence concernant l'utilisation des ressources électroniques - autorisation de signatures

Restriction de  
stationnement -  
rue Saint-  
Alphonse

## 10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RÉSOLUTION 2008-352

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le stationnement soit et est interdit sur la rue Saint-Alphonse, sur une distance de 6,70 mètres, à partir de 33,83 mètres du coin de la rue à l'intersection de la rue Bélisle, le tout tel qu'exposé au plan préparé par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.
- QUE le Secteur des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 11.- GESTION DU TERRITOIRE

### RÉSOLUTION 2008-353

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 506 348 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant situé au 15, rue Sénécal, une première dérogation mineure de 0,94 mètre pour la marge latérale gauche), une seconde dérogation de 1,77 mètre pour la marge latérale droite, une troisième dérogation de 2,71 mètres pour le total des deux marges et une quatrième dérogation de 6,33 mètres pour la marge arrière.
- QUE la résolution 2007-633 soit et est abrogée.

(Dérogation mineure 2007-18-1)

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation  
mineure  
2007-18-1 -  
15, rue Sénécal



Dérogation  
mineure  
2008-04 -  
25, place du  
Marché

#### RÉSOLUTION 2008-354

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé aux lots numéros 2 769 780, 2 505 488, 2 505 479 et 2 505 460 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment actuellement en processus d'agrandissement situé au 25, place du Marché, une première dérogation mineure de 1,23 mètre pour la marge avant (coin sud-est) (1,77 mètre au lieu de 3 mètres correspondant au lot 2 769 780) et une deuxième dérogation de 1,76 mètre pour la marge arrière (5,24 mètres au lieu de 7 mètres correspondant au lot 2 505 460) applicable à une partie du bâtiment localisé au 25, rue du Marché.
- QUE la résolution 2008-156 adoptée le 3 mars 2008 soit et est abrogée.

(Dérogation mineure 2008-04-1)

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2008-355

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 505 272 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant sur le site du 8-12, rue Piché, une première dérogation mineure de 2,1 mètres pour régulariser la marge arrière du bâtiment principal ainsi qu'une deuxième dérogation de 5 mètres pour régulariser la marge arrière de la véranda, du bâtiment localisé au 8-12, rue Piché.

(Dérogation mineure 2008-08)

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2008-356

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels à compétence exclusive, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les officiers municipaux suivants soient et sont désignés à composer le comité de sélection du contrat de services professionnels d'urbanistes-conseils, dans le cadre d'un mandat de préparation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville de Sainte-Thérèse, savoir :

- Mme Chantal Gauvreau, directrice générale de la Ville de Sainte-Thérèse;
- M. Jean-Luc Berthiaume, directeur des Services juridiques
- M. Normand Rousseau, directeur, Secteur urbanisme et développement durable
- M. Robert Asselin, directeur général adjoint aux opérations

(Contrat d'ouvrage n° 2008-30)

*Adoptée à l'unanimité.*

Comité de  
sélection -  
contrat  
2008-30 -  
préparation  
d'un programme  
particulier  
d'urbanisme  
(PPU) pour le  
centre-ville de  
Sainte-Thérèse

Grille de pondération - contrat 2008-30 - préparation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville de Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2008-357

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat pour services professionnels à compétence exclusive, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le document d'appel d'offres portant le numéro 2008-30 et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) pour le contrat de services professionnels d'urbanistes-conseils pour la préparation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville de Sainte-Thérèse, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrevenant à la réglementation d'urbanisme

RÉSOLUTION 2008-358

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 900 N.S.;

ATTENDU les dispositions du Code de procédure pénale du Québec;

ATTENDU le rapport administratif présenté au conseil municipal par le Secteur urbanisme et développement durable.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le directeur du Secteur urbanisme et développement durable soit et est autorisé à émettre le constat d'infraction s'appliquant au dossier ci-après énuméré :

<u>Contrevenant</u>	<u>Lieu et nature de l'infraction</u>
1- M. Claude Beaudin Mme France Bouchard 219, rue du Ruisseau Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5P5	Travaux d'agrandissement du bâtiment principal réalisés sans permis au 219, rue du Ruisseau (art. 2.3.1 de 900 N.S.)

*Adoptée à l'unanimité.*

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

### Coût des opérations de déneigement - hiver 2007-2008

Madame la Mairesse prend la parole pour exposer aux citoyens et aux médias présents le contenu du programme de restrictions budgétaires imposées aux services administratifs de la ville pour équilibrer les dépenses supplémentaires provoquées par les opérations de déneigement.

#### RÉSOLUTION 2008-359

ATTENDU la tenue des 40<sup>ième</sup> assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.) au Château Frontenac de Québec du 28 au 30 mai 2008;

ATTENDU QU'il est de tradition pour cet organisme d'honorer et de souligner le travail bénévole et l'implication de l'un de ses membres, annuellement, lors des cérémonies d'ouverture de ces assises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la C.O.M.A.Q. désignait unanimement pour cette nomination et reconnaissance, le directeur des services juridiques et greffier de la ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé à l'unanimité:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse exprime ses plus sincères félicitations à M. Jean-Luc Berthiaume, greffier de la ville et directeur des services juridiques pour sa nomination au titre de Mérite Annuel 2008 de la C.O.M.A.Q. le mercredi 28 mai 2008 lors du banquet d'ouverture des assises annuelles.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2008-360

ATTENDU QUE le Centre Père Sablon désire organiser dimanche le 31 août 2008, la tenue de « *La Classique cycliste Montréal- Sainte-Agathe-Le P'tit Bonheur* » au profit de l'œuvre du Père Marcel DeLaSablonnière;

ATTENDU que le peloton cycliste aura à traverser le territoire de la ville de Sainte-Thérèse via le boulevard du Curé-Labelle.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse confirme au Centre Père Sablon son appui quant à la tenue de « *La Classique cycliste Montréal- Sainte-Agathe-Le P'tit Bonheur* » le 31 août 2008 et s'engage à mettre en place, en collaboration avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, les ressources humaines et matérielles requises pour le bon déroulement de l'activité et la sécurité des cyclistes.

*Adoptée à l'unanimité.*

Motion de  
félicitation -  
directeur des  
services  
juridiques

Course  
cycliste -  
Centre Père  
Sablon



Souhaits de  
condoléances -  
Mme Lise  
Bélanger

RÉSOLUTION 2008-361

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu  
unanimentement:

- QU'un vote de sincères condoléances soit et est exprimé à la famille de Madame Lise Bélanger, ex-bénévole de la Ville de Sainte-Thérèse et présentement à l'emploi de Loisirs Laurentides, décédée le 28 mai 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-362

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu  
unanimentement:

- QU'un vote de sincères condoléances soit et est exprimé à la famille de Monsieur Marc Rivard, conseiller municipal de la Ville de Rosemère décédé le 31 mai 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Souhaits de  
condoléances -  
M. Marc Rivard

RÉSOLUTION 2008-363

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par  
Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'offre de services professionnels de l'architecte "Yves Woodrough", 215, rue Saint-Laurent, bureau 110, Saint-Eustache (Québec) J7P 4W4, en date du 27 mai 2008, au montant de 23 139,38 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement du salon des employés et du service informatique au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, selon le contrat d'ouvrage 2008-41, soit est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement 1190 N.S.

Aménagement  
du Service  
informatique et  
du salon des  
employés -  
offre de  
services  
professionnels  
en architecture

*Adoptée à l'unanimité.*



Aménagement  
du Service  
informatique et  
du salon des  
employés -  
offre de  
services  
professionnels  
en ingénierie

RÉSOLUTION 2008-364

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'offre de services professionnels de la firme "Dessau inc.", 1200, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 300, Laval (Québec) H7S 2E4, en date du 29 mai 2008, au montant de 24 268,13 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement du salon des employés et du service informatique au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, selon le contrat d'ouvrage 2008-42, soit est acceptée par le conseil municipal.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement 1190 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

**13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2008-365

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la remise d'une commandite de 760 \$ pour l'achat de quatre (4) billets dans le cadre du gala 2008 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville, le 13 juin 2008.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette somme à même le poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Achat de billets  
pour le gala  
annuel de la  
Chambre de  
commerce de  
Thérèse-De  
Blainville



Escadron 806  
Optimiste Ste-  
Thérèse -  
versement  
d'une  
commandite

Établissement  
des quotes-  
parts à la  
C.M.M. -  
précisions

Classique des  
Maires -  
remise d'une  
commandite

### RÉSOLUTION 2008-366

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QU'une commandite de 150 \$ soit et est versée à l'Escadron 806 Optimiste Ste-Thérèse, correspondant à l'achat d'un espace publicitaire d'une page dans le programme souvenir soulignant le cérémonial annuel de l'organisme.
- QUE l'assistant-trésorier trésorier soit et est autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-367

ATTENDU la résolution 2008-160 adoptée le 3 mars dernier concernant l'appui de la Ville de Sainte-Thérèse à la position du président du Caucus des municipalités de la Métropole et maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, afin que soit reconduite la formule de répartition de financement des équipements métropolitains;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines précisions à la résolution 2008-160.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- DE compléter la résolution 2008-160 adoptée le 3 mars 2008 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse en demandant à la Communauté métropolitaine de Montréal de modifier la section 2 du *Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM* afin d'y conserver la notion de "Ville hôte" et d'ainsi maintenir pour les années 2008-2013, les principes déjà convenus à l'égard du financement des équipements métropolitains.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-368

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 250 \$ à titre de contribution à l'organisation de "*La Classique des Maires*" pour la Fondation Drapeau et Deschambault, laquelle s'est déroulée le 29 mai dernier.
- QUE l'assistant-trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Milette : Plusieurs contrats accordés pour la fourniture de services professionnels, le sont à Dessau. M. Serge Perras est-il toujours à la vice-présidence de Dessau?
- Médias : Les coûts excédentaires du déneigement 2007-2008

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2008-369

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21h50.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

---

M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER